M. Michelon, capitaine instructeur au 19e chasseurs, détaché à la 8e compagnie de ouvriers militaires de la guerre, est affecté au 19e régiment de chasseurs et maintenu dans sa position actuelle.

M. Tarot, lieutenant porte-drapeau au 19e chasseurs, est affecté au 8e dragons.

Gendarmerie. — M. Wintenberger, chef d'escadron à Arras, passe à Besançon — M. Pruvot, capitaine à Fontenay-le-Comte, passe à Boulogne-sur-Mer.

Artillerie. — M. Gobemann, chef d'escadron commandant le 3e bataillon, est nommé directeur de l'école d'artillerie du fort de Vincennes.

M. Gautier, chef d'escadron au 3e régiment, est nommé au commandement du 2e bataillon.

M. Marie, capitaine en 1er, adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Lunéville (provisoirement), est affecté à l'atelier de construction.

M. Méry, capitaine en 1er au 22e régiment, 10e batterie, est affecté à la direction de Mauberge.

M. Sayller, capitaine en 2e, directeur au 27e régiment relève de son emploi et désigné pour commander la 9e batterie dudit régiment.

M. Avon, capitaine en 2e, adjoint à la direction de Mauberge, est affecté au 22e régiment et désigné pour commander la 6e batterie.

M. Décobert, lieutenant en 1er au 36e régiment, est classé au 27e régiment et désigné pour y laisser fonctions de directeur du parc.

M. Rigaud, lieutenant en 2e au 12e régiment, 6e batterie, est classé au 7e bataillon du train.

Train des équipages. — M. Coupard, lieutenant au 2e au 1er escadron, 2e compagnie, est classé au 3e escadron, 1re compagnie, à Mascara.

Génie. — M. Bouvier, capitaine en 1er, au 1er régiment, à Versailles, est classé à l'état-major particulier de l'armée et désigné pour être employé à Dunkerque.

M. Rémy, capitaine de 2e classe à Verdun, récemment désigné pour le 3e régiment à Arras et devant pas rejoint, est désigné pour le 6e bataillon à Verdun.

M. Vallois, capitaine de 2e classe à l'état-major particulier à Ferme, à Dunkerque, est désigné pour le 3e régiment, 6e bataillon, à Verdun.

M. Letierce, lieutenant en 2e au 3e régiment à Arras, est désigné pour le 1er régiment, 5 bataillon à Toul.

M. Bussel, 2e-lieutenant au fort de Frouard, est désigné pour le 3e à Arras.

M. Eugène Legay, adjudant au 3e régiment du génie à Arras, est nommé sous-officier stagiaire (pour être employé dans la direction de Bastia.

Service de l'intendance. — Bureaux de l'intendance. — M. Dupas, officier d'administration de 1re classe au 1er corps d'armée, est désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

M. Cirasson, officier d'administration de 2e classe au gouvernement militaire de Paris, est désigné pour le 1er corps d'armée.

M. Gaillard, officier d'administration de 2e classe au 1er corps d'armée, est désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

Officiers d'Administration du service de santé. — M. Zimmermann, officier d'administration de 1re classe, commandant la 1re section d'infirmiers militaires à Lille, est nommé gestionnaire de l'hôpital mixte de Grenoble.

M. Desaulle, officier d'administration de 1re classe, commandant la 9e section d'infirmiers militaires et gestionnaire du dépôt de matériel de Châlons-sur-Marne, est nommé commandant de la 1re section d'infirmiers militaires à Lille.

Le tirage au sort dans le Pas-de-Calais

Les conscrits de la classe 1900 tireront au sort, dans le département du Pas-de-Calais, aux chefs-lieux de chaque canton, aux jours et heures ci-après indiqués :

Arrondissement d'Arras

Marquion, vendredi 15 janvier, 9 h. 3/4 matin.
Croisilles, mercredi 16, 7 h. 1/2 soir.
Vitry-en-Artois, jeudi 16, 2 h., soir.
Bapaume, vendredi 17, 2 h. soir.
Arras-Nord, lundi 20, 9 h. 1/2 matin.
Arras-Sud, mardi 21, 9 h. 1/2 matin.
Beaumetz-les-Loges, mercredi 22, 9 h. 3/4 matin.
Pas-en-Artois, mercredi 22, 2h. 3/4 soir.
Bertincourt, jeudi 23, 9 h. 1/2 matin.
Vimy, vendredi 24, 2 h. 1/4 soir.

Arrondissement de Béthune

Lillers, lundi 20 janvier, 10 h. 1/4 du matin.
Houdain, mardi 21, 9 h. 3/4 matin.
Carvin, jeudi 23, 11 h. 3/4, matin.
Norrent-Fontes, vendredi 24, 11 h. matin.
Lens, lundi 27, 9 h. 1/2 matin.
Laventie, mardi 28, 11 h., matin.
Cambrin, jeudi 30, 1 h., soir.
Bethune, samedi 1er février, 10 h., matin.

Arrondissement de Boulogne

Boulogne (Sud), mercredi 29 janvier, 9 h., mat.
Boulogne (Nord), mercredi 31, 9 h. matin.
Samer, samedi 1er février, 10 h., matin.
Calais (Nord-Ouest), lundi 3, 10 h. matin.
Calais (Sud Est), mardi 4, 10 h., 1/2, matin.
Guines, mercredi 5, 10 h. 1/2, matin.
Desvres, jeudi 6, 10 h. matin.
Marquise, vendredi 7, 10 h. matin.

Arrondissement de Montreuil

Hucqueliers, lundi 20 janvier, 10 h. matin.
Fruges, mercredi 22, 11 h. matin.
Hesdin, jeudi 23, 2 h. 1/2 soir.
Campagne-les-Hesdin, vend. 24, 2 h. 1/2 soir.
Montreuil, samedi 26, 10 h. 1/2 matin.
Naples, lundi 28, 2 h., soir.

Arrondissement de Saint Omer

Saint-Omer (Sud), mercredi 15 janvier, 9 h. m.
Saint-Omer (Nord), mercredi 15, 2 h. 1/2 du soir.
Aire-sur-la-Lys, jeudi 16, 9 h. 1/2 matin.
Fauquembergues, lundi 20, 11 h. 1/2, matin.
Lumbres, mardi 21, 10 h. 3/4, matin.
Ardres, mercredi 22, 10 h. 1/2, matin.
Aire-sur-la-Lys, jeudi 23, 9 h., matin.

Arrondissement de Saint-Pol

Saint-Pol, jeudi 16 janvier 9h. 3/4, matin.
Le Parc, jeudi 16, 2 h., soir.
Auxi-le-Château, vendredi 17, 2 h. soir.
Ambigny-le-Chateau, samedi 18, 10 h. 1/2, matin.
Heuchin, lundi 20, 2 h., soir.
Avesnes-le-Comte, mardi 21, 11 h., matin.

Au Conseil de Préfecture

Les élections de Fressin

Nous avons annoncé la semaine dernière que le conseil de préfecture avait mis en délibéré la question de l'élection de MM. Fourmentraux et Derache, comme conseillers municipaux.

Dans sa décision *in fine*, le conseil a rendu son arrêté : la protestation est rejetée.

En conséquence, l'élection des deux conseillers est validée.

ROUBAIX

Réception au Tribunal de commerce. — A l'occasion de la nouvelle année, M. Lestienne, président du Tribunal de commerce, a reçu chez lui hier soir, à 5 heures, MM. les juges au Tribunal de commerce ; MM. les avoués, les avoués, les huissiers et les courtiers-jurés.

M. Lestienne, qui termine son mandat, a offert le champagne, et en quelques mots aimables, a fait les adieux à toutes les personnes présentes.

Postes et Télégraphes. — Dans le but de faciliter le commerce et, par suite, la prompte remise des correspondances à destination de Paris, l'administration recommande de nouveau au public d'indiquer, *sur les adresses*, à la suite du mot *Paris*, le numéro de l'arrondissement du domicile du destinataire.

A cet effet, des nomenclatures des rues, boulevards, places et impasses de la ville de Paris avec indication des arrondissements, sont tenues à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et les débits de tabac. En outre, des nomenclatures sont mises en vente dans tous les bureaux de poste, au prix de 10 centimes l'exemplaire.

Exemples d'adresses complètes :

Monsieur Lagrange, rue de Charonne, 6
Paris, 12e.

Monsieur Richard Lecouteux, n° 30,
Paris, 15e.

La loi sur les pigeons. — Des poulets [illegible] ont été trouvés à la charge des nommés Henri Bonnaud, 40 ans, cabaretier, rue de Rome, et Henri Bonnaud, 18 ans, [illegible]

Mont-à-Leux ; Marquille François, 28 ans, mécanicien, 124 rue du Collège ; Albert Carlier, 25 ans, linseraud, rue Lebrunère 28 ; Dupre Henri, 14 ans, tisserand rue Dombasle 21.

Les quatre premiers inculpés en colombier sans autorisation et les deux autres avaient transféré leur colombier sans permission.

Attaque nocturne. — A la suite des recherches faites pour découvrir les auteurs de l'attaque nocturne commise le 28 décembre dernier, rue du Collège, sur la personne de M. J.-B. Verhaist, demeurant rue de Lannoy, fort Desgrez, 38, le service de la sûreté a mis, hier matin, en état d'arrestation, trois individus fortement soupçonnés, ce sont les nommés Gottot Louis, 20 ans ; Gouvare Verin, 49 ans et Dubornez Camille, 22 ans, demeurant ensemble rue des Longues Haies, 106.

Dehorne a été formellement reconnu par M. Verhaist.

Après avoir été interrogés par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, Gotlot, Verin et Dehorne ont été écroués. Ils seront conduits à Lille jeudi matin.

Rixe. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Lauwers Joseph, 43 ans, ferblantier, demeurant rue Choisel, cour Guinemer, et Dupuis Agé de 40 ans, demeurant même adresse, n° 3, inculpés de s'être battus rue Choisel.

Les épaves de la rue. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, a été trouvé rue de l'Alouette, par M. Perrin, secrétaire de M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Le feu. — Lundi, vers 6 h. 1/2 du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lejour-Landrieux, épicier, 176, rue de Lannoy.

Le feu a détruit une partie de la salle où l'on brûle le café, a été éteint à l'aide de seaux d'eau, par MM. Wichart et De Boir, cabaretiers voisins aidés de l'agent Cochon.

Les dégâts s'élèvent à 400 fr. il y a assurance.

— Hier, vers 9 h. 1/4 du matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Constant Passieous, rue de Bouvines, impasse Devernay, 3. A l'arrivée des pompiers tout était terminé. Les dégâts sont insignifiants.

Accidents du travail. — Chez M. Dubar-Delespaul, M. Nuttin Charles, 58 ans, horticulteur, 18 place Carnot, a été blessé à la jambe droite en roulant une caisse.

— Chez M. Charles Hennesse, M. Adolphe Deplechin, 40 ans, domestique, demeurant rue Nachodoczowa, 7, a été tiré une entorse au pied gauche en chargeant un camion.

— Chez M. Cavrois Mahieu, M. Georges Carlier, 18 ans, monte-charge, demeurant rue Carpeaux, 14, a fait une plaie à l'avant-bras droit en tombant.

— Chez M. Alfred Motte et Cie, M. Richard Mercier, 20 ans, brosseur, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné le genou gauche en tombant.

— Chez M. Réquillart et Seriye, M. Henri Schaldoens, 31 ans, manœuvre, demeurant rue Voltaire, 39, s'est fait une entorse au poignet droit en soulevant un rouleau.

— M. Motte Bossut, M. Gewaert Albert, 14 ans, bécleur, demeurant rue de Lannoy, cour Royoval, 33, s'est blessé au pouce gauche en tombant sur une bouteille.

— Chez M. Emile Roy, M. Albert Vanneuwenhuyse, 43 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné le genou droit en tombant.

— A la Fonderie de l'Epeule, M. Richard Verlinde, mouleur, demeurant à Wattrelos, en moulant une pièce de fonte, a eu le médius gauche écrasé.

A la Grande-Harmonie. — Par arrêté de *M. Eil. Roussel, conseiller municipal faisant fonctions de maire*, M. Léon Debruvière, sergent-fourrier, secrétaire-adjoint de la Grande-Harmonie, est nommé sergent-major en remplacement de M. Adolphe Barrard, décédé.

J'ai toujours fini et blanche peau
Grâce au bon savon du Congo.

Salle Dominique ROUSSEAU
Rue de l'Alouette, 60, ROUBAIX

Mercredi 1er Janvier 1902

GRAND BAL DE NUIT
Masqué, Paré et Travesti

Cavalier : 1 franc — Dame : 50 centimes

On trouvera masques et costumes dans l'établissement

Savon **PARIS-MÉNAGE** pour le linge et laine

WATTRELOS

Dans les douanes. — M. Emile Chaspin, vérificateur-adjoint de 2e classe au bureau de la Hougarde, est élevé sur place à la 1re classe.

Le 1er janvier. — A l'occasion de la nouvelle année, l'administration a reçu hier après-midi, le corps enseignant, les employés des services municipaux et la police.

Les vols. — Samedi soir, M. Julien Dolerouis, âgé de 46 ans, cordonnier, demeurant à la Bronche-de-Fer, se trouvait à l'estaminet Brifault. En sortant, il constatait qu'un malfaiteur avait pris la fuite avec son parapluie valant 5 francs.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur s'est introduit dans la maison de Mme Clémence Lafrance, femme Hugues, âgée de 72 ans, cabaretière au «Laboureur» et s'est emparé de 36 litres d'alcool et de divers objets. Le tout évalué 72 fr. 90.

M. Bossard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

CROIX

Accidents de travail. — Aux ardéries du Nord, M. Demetter Abel, 31 ans, mouleur, demeurant au Noir-Bonnet, a été blessé à l'œil, par un éclat d'acier.

— M. Jacquemin Eug., 17 ans, burineur, demeurant à Croix, en tournant une poutre a été blessé au pouce gauche.

Les vols. — Lundi, vers 8 h. 1/4 du soir, un jeune homme de 17 à 18 ans, a pénétré en escaladant la limite, dans le magasin de Mme Célina Noël, épicière, rue de la Mickellerie.

Le malfaiteur s'est emparé d'un portemonnaie contenant une somme de 25 fr. qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

Il entendant du bruit, Mme Noël vint dans le magasin, mais déjà le voleur était loin.

M. Ségalin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

WASQUEHAL

Cuisines populaires. — Une cuisine populaire est installée rue Pasteur et fonctionnera à partir du vendredi 3 janvier 1902.

La cuisine populaire sera ouverte tous les jours de midi trente de midi à deux heures du soir.

Les personnes qui auront des bons de portion seront hors de danger à la cuisine même ou d'emporter le portion à leur domicile.

Les personnes inscrites au Bureau de bienfaisance seront que celles qui, par suite de chômage, se trouvent momentanément dans le besoin, seront seules inscrites à la Mairie et elles doivent présenter des bons de la cuisine populaire.

La répartition leur sera faite proportionnellement au nombre de la cuisine populaire et selon le rôle d'imposition.

Les portions des enfants seront gratuites.

Les portions de légumes de saison seront délivrées aux personnes inscrites gratuitement et seront vendues 0 fr. 05 par personne, au bénéfice de la Caisse de bienfaisance.

Coiffures sans incommodités CANIVET

TOURCOING

Bonne année

Aux premières heures de l'année 1903, c'est pour nous un devoir auquel nous ne saurions faiblir, de présenter nos meilleurs vœux de santé à tous nos amis, à tous nos lecteurs.

Puissent-ils au cours de l'année qui commence être parfaitement heureux.

Lorsque les premiers tiers de l'année 1903, se sera écoulé, la parole sera donnée aux électeurs qui, dans l'ensemble de pays, auront à élire leurs représentants au Parlement.

Nous souhaitons que partout ils sachent bien discerner parmi les candidats qui solliciteront leurs suffrages ceux qui seront le plus à même d'ouvrir largement la voie qui doit aboutir à l'accomplissement des réformes démocratiques.

Au point de vue local, les républicains auront une besogne de salubrité à accomplir.

Une fois de plus, avec ce bon sens dont ils ont tant de fois fourni les preuves les plus éclatantes, ils écraseront la réaction sous quelque forme qu'il lui plaira de prendre.

Il semble que cette fois encore ce sera celle du nationalisme qu'elle affectera.

Cela n'est pas fait pour nous déplaire, loin de là ; car le nationalisme, quelque plus odieuse si possible, affublé de ce masque.

Au seuil de l'année nouvelle, le meilleur souhait que nous puissons formuler pour les républicains de Tourcoing, c'est qu'ils enregistrent une victoire dépassant en éclat toutes celles qu'ils ont déjà à leur actif.

H. D.

Médailles d'honneur du travail. — M. Deron, doyen, maire de la ville de Tourcoing, vient de recevoir de M. le ministre du commerce l'avis qu'une médaille d'honneur du travail est décernée :

1. A M. Edouard Lepers, demeurant rue de Wasquehal, ouvrier de la maison Prouvost-Scrépel, 1 bis.

2. A Mme Dassauvages-Morant, ouvrière de la maison L. et D. Dervaux, rue de Guisnes, 3.

3. M. Bouche Louis, rue du Flocon, 124, employé dans la maison Six-Lehrun.

Bibliothèque communale. — En conformité de l'arrêté du 1er de son règlement la Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

Bibliothèque populaire. — *Avis.* — Par suite du vacances de l'année, les bibliothèques du Prêt des livres sera fermée le jeudi 2 janvier 1902.

Vol. — Lundi dans la soirée un malfaiteur qui s'est introduit furtivement dans le magasin de la dame Leleng, marchande de tissus, rue du Blanc-Seau, 342, a fait main basse sur 3 pièces de molleton d'une valeur de 45 fr. 20 ; 15 chemises d'hommes et 3 cravates, valant ensemble 43 fr. 25.

Hier matin les trois pièces de tissu ont été retrouvées dans un terrain vague bordant la rue du Fresnoy. Une enquête est ouverte.

Entraînés franchis. — La gendarmerie de Tourcoing, a reçu des mains des autorités belges, les nommés Maurice Gustave, 25 ans, boulleur, né à Lille, et sa femme Angèle Dolphine, 24 ans, réclamés par le parquet de cette ville pour vol, soustrait de la prison de Mons.

Auguste Gras, 26 ans, garçon de café, réclamé par le parquet de Marseille pour opérations frauduleuses, sortant de la prison de St-Gille.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Marcq, 180 ; Harenge, 250 kilos ; Pommes de terre, 450 kilos ; Oignons, 250 kilos ; Choux, 450 kilos ; Fromages, 15 kilos ; Mandarines, 25 caisses.

Un incendie rue du Brun-Pain

Sauvetages émouvants

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 2 h. 1/2 du matin, un feu prenait naissance dans ces ateliers et marchands de charbon, rue du Brun-Pain 126, furent réveillés en sursaut par un crépitement de flammes provenant de la salle de débit, en même temps que quelques fumées avaient envahi l'étage. M. Delmotte appela au secours et fit fair rapidement par une fenêtre sa femme et sa fillette Marie, âgée de 9 ans. Une corde fut amenée par un crochet fixé à l'enseigne servit pour la descente des personnes de la maison.

Malheureusement le crochet se détacha au moment où la fillette se laissa glisser et elle tomba sur la chaussée d'une hauteur de 3 mètres environ. Dans sa chute elle se fit une plaie pénétrante à la tête qui n'aura pas toutefois de suites graves.

On avait fait prévenir le poste de la caserne des pompiers, mais dans l'intervalle de leur arrivée un pompier volontaire éteignait le feu qui régnait dans la salle de l'estaminet à l'aide de quelques seaux d'eau.

Le complotir et divers ustensiles, représentant une valeur de 5 à 600 fr. ont été détruits.

On ignore complètement la cause de l'incendie. Les pertes sont couvertes par des assurances.

Un manœuvre de maçon grièvement blessé. — M. Joseph Dammi, 18 ans, manœuvre de maçon, au service de M. Augustin Mesquellier fils, entrepreneur, quai de Cherbourg, a été victime d'un grave accident. Cet ouvrier qui travaillait chez M. René Lorthiois, rue Nationale, avait grimpé sur une battuse qui bascula perdit l'équilibre et fut précipité sur le sol d'une hauteur de 2 m. 50.

Dans sa chute il contracta des plaies multiples de la tête, une fracture du radius droit et luxation du premier métacarpien gauche. Le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Dechelet et a ensuite été reconduit en voiture à son domicile rue St-Pierre.

La guérison demandera trois mois environ.

Accidents de travail. — Un ouvrier au service de MM. Freignac et fils, chaudronniers, M. Paul Hassaert ; a été blessé au pouce gauche en travaillant à l'usine Flipo fils aîné, rue Virvoite, Boulevard Gambetta, 55 bis.

— M. Jules Prévost, 45 ans, manœuvre au service de M. Benoit-Her, entrepreneur, rue St-Roch, a été atteint à l'œil gauche par un éclaboussure de mortier. Docteur Coisnet, 8 jours.

—Noël-Verroux, 14 ans, aide-teinturier, chez Lamblin-Wallaert, teinturier rue Verte, a été brûlé au pied gauche par de l'eau bouillante.

Docteur Bourgeois, quelques jours.

NOUVAUX

Belles étrennes

Nous sommes heureux d'annoncer aux habitants de Nouvaux que notre compatriote, M. Dron, vient d'obtenir du parlement un nouveau subside de 11,000 (onze mille francs) en faveur de l'hospice.

Nous savions-nous dans quelques jours sur ce sujet, vu le moment, constitue des étrennes très appréciables pour la commune.

LILLE

Les Octrois

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Vu un arrêté en 22 décembre 1901, le délibérant par lequel le Conseil municipal de Lille a voté la [illegible] réduction des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, vins, bières, cidres, poirés, hydromels, à dater du 1er janvier 1902, et a décidé la suppression de la taxe de consommation sur le sucre ; Vu le vote de la même assemblée tendant à supprimer à partir du 1er janvier 1902 [illegible] à partir du 1er janvier 1902 ;

Vu les lois des 29 décembre 1900, 29 mars et 29 juin 1901, accordant à la ville de Lille 3 nouveaux sursis pour la mise en application de la loi sur les boissons hygiéniques ;

Considérant que le dernier sursis arrive à expiration le 31 décembre prochain ; que le Conseil municipal a pris une décision ayant pour but d'opérer du droit d'octroi sur les sucre moucelées ; que cette réduction est adoptée à partir du terme de l'octroi ; Vu la loi sur-taxe du 29 décembre 1900 ; que les propositions du Conseil municipal sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 6 fév. dits loi, en ce que concernant l'augmentation du droit sur l'alcool et la création de taxe sur les vins en bouteilles, sur les billards et sur les cercles ; que la taxe sur les chevaux et voitures ne frappe pas tous les éléments imposables ; que celles sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ne sont pas prévues par la loi ; qu'il appartient au Parlement de se prononcer sur ces trois dernières taxes ;

Arrêtons :

Art. Ier. — A partir du 1er janvier 1902, les taxes des octrois de Lille (urbain et banlieue) seront modifiées ainsi qu'il suit :

1° Les droits (taxes principales) sur les boissons hygiéniques, vins, bières, cidres, poirés, hydromels et eux minérales seront abaissés conformément au tarif prévu à l'article 2 de la loi du 29 décembre 1897 ;

2° Le droit (taxe principale) sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthe, sera élevé de 24 fr. à 60 fr. par hectolitre ;

3. Il sera perçu une taxe de trente centimes par bouteille sur tous les vins en bouteilles introduite dans le périmètre de l'octroi. Cette taxe ne pourra en aucune avec les taxes sur les boissons sur les vins en cercles.

Art. 2. — Sont autorisées, au profit de la ville de Lille, à partir du 1er janvier 1902, les taxes municipales égales au montant en principal de celles déjà établies : A) Sur les cercles, au sujet et leur de réunion ; B) Sur les billards publics et privés.

Un blâme à M. Gondin. — Dans sa dernière séance, le comité du centre du P. O. F. Lillois, a voté un blâme à M. Gondin, rédacteur des cuisines populaires pour avoir accepté une position, tout en gardant sa place d'employé à la mairie après avoir accepté les statuts du P. O. F. qui s'opposent à tout cumul.

Drame de la jalousie. — Nous avons annoncé que M. Lebrun, voyageur de commerce, avait accompagné chez M. Tournemine, Mme Bernard, qui l'avait blessé dans les circonstances que l'on sait. M. Lebrun n'accompagnait en aucune façon Mme Bernard. — Dont acte.

Heurté par une voiture. — Un garçon de magasin, Jules Lelievre, demeurant rue Baudin, 23, a été heurté par une voiture, hier soir, rue Nationale, par une voiture conduite par M. Duchy, demeurant à la Madeleine, M. Lelièvre a eu une légère blessure à l'arcade sourcilière gauche.

Blessé par un éclat de vitre. — Le jeune Achille Vanthournout, 17 ans, qui se trouvait hier vers sept heures du soir, rue chauffin, rue Lottin, a été blessé à la tête par un morceau de carreau de vitre détaché par le vent. Il a reçu des soins dans une pharmacie voisine.

A propos de Marie-Claire

Vai reçu de M. A. Capon une lettre intéressante touchant la critique qu'il a faite de la pièce de son drame. Cette lettre n'est pas destinée à être publiée ; mais comme elle soulève plusieurs questions concernant l'art dramatique, je me crois permis d'y répondre à cette place.

M. Capon veut bien que, jugeant son drame, je n'ai en d'autre souci que celui de l'art. Je l'en remercie. Il savait qu'ils étaient gravés de l'honneur et de l'ouvre, et c'est bien à quoi je tenais surtout.

Je maintiens que l'histoire des amours de Marie-Claire distrait inutilement l'attention du sujet même du roman, qui est la révolte de Rouvelet à Lille, en 1830. Si c'est de cette crise qu'elle sheet, il fallait le mieux montrer. Elle apparaît surtout comme une victime de l'amour. Cela devient plus frappant encore dans le drame.

L'histoire est *vraie*. Ce n'est pas à dire qu'elle soit *vraisemblable*. Le vraisemblable, c'est le vrai expliqué. Rien n'est vraisemblable dans le drame.

Non, je ne veux point sur la scène que des vertueux ou des douceâtres. Mais il me faut des gens que je comprenne, et dont la vilenie, quand on la veut peindre, me soit intéressante.

Non seulement la lâcheté de Raoul est inutile, mais on n'en sait point les motifs. Mlle d'Arbelly a un grand peine à sauver la scène. Si l'auteur était touché sur une autre scène, il faut qu'il ait pu laissé achever le drame. De même dans la scène du rapt.

L'auteur se rebelle contre la loi du personnage sympathique. Elle se justifie assez que le drame est représenté devant un *public*. Des hommes rassemblés ont des exigences morales, qu'ils n'ont pas quand ils lisent un livre dans le particulier. De très grandes œuvres, qui ont méconnu cette loi, n'ont eu qu'un demi-succès : exemple : le *Turcaret* de La Sage, et la *Parisienne*, de Becque.

Si un personnage ne peut pas toiser les tableaux du Broquelet et de la Guinguette, ils n'en sont pas moins des hors d'œuvres, le premier surtout, qui ne fait pas avancer l'action d'un pas. Pour le second il ne se passe rien, car Mme Le-Gentil pourrait tout aussi bien se donner en un autre lieu, que l'auteur s'accorde, en vue de la musique, un peu de liberté et d'espace soit. Mais, enfin, qui dit drame, dit action. Le mot, à lui seul, est une loi.

Je n'en répète pas moins que le drame vaut et sera goûté pour ce qu'il contient de *Lillois*. Cela suffit, pour assurer le succès. Mais vous savez qu'il y a quelques coupures et atténuer quelques expressions choquantes. Ce succès, je le souhaite bien sincèrement, je voudrais même que cette petite discussion n'y fut point inutile.

M. D.

LE NORD

UN NÉGOCIANT D'ESTAIRES écrasé à Lomme

Lundi vers dix heures du soir, M. Henri Roussel, âgé de 45 ans, négociant à Estaires, 12 rue des Estres-Douliau amenait à Lille sur une fourragère attelée de deux chevaux cinq mille kilogs de paille. Dans la traversée de Lomme le conducteur qui était assis sur le devant de son chariot perdit l'équilibre et roula sous les roues.

Grièvement blessé M. Roussel pousse des cris qui furent entendus de la brigade de gendarmerie de Lomme. Il accourut et s'occupa rapidement de faire transporter le blessé à l'hôpital.

M. Roussel a des deux jambes fracturées.

Une explosion à la "Cotonnière Lilloise" AU MARAIS-DE-LOMME

Une explosion due à la rupture d'un tuyau de vapeur relatif à la machine aux générateurs, s'est produite *cette nuit* vers six heures et demie du matin, à la *Cotonnière Lilloise*, au Marais-de-Lomme.

L'accident n'a occasionné que des dégâts matériels insignifiants. Aucun accident de personne.

DOUAI

Le condamné à mort Pensy. — Les lettres de grâce par lesquelles le président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Pensy, le Fresnoy, Pensy, seront intimées par le Procureur général à Douai aux quelques jours.

Vol avec effraction
A LA GORGUE

La bande de cambrioleurs qui a commis déjà de nombreux vols dans la région de Lille, vient de s'exploiter. Dans ces conditions vingt-et-une pièces de vin ont été volées, vingt-et-une pièces de vin ont été volées, vingt-et-une pièces de vin ont été volées,